

17 novembre 2025

Nouveau : pour voyager, avec le Pass Carmillon, un seul geste suffit désormais !

Depuis le 3 novembre, la présentation du Pass Carmillon, à bord d'un TGV INOUI ou un INTERCITÉS, suffit pour vérifier simultanément la validité de votre Pass et celle de la réservation associée.



Jusqu'à maintenant, vous deviez montrer votre Pass Carmillon et votre réservation (imprimée ou sur votre écran de téléphone). Désormais, la vérification de vos titres de transport devient plus simple et plus rapide, que ce soit dans le cadre de vos déplacements professionnels ou de vos loisirs.

Vous devez, bien sûr, acquérir une réservation TGV INOUI ou INTERCITÉS avant votre voyage. Elle reste obligatoire.